

en question n'était pas renouvelé. Ce qui montre que les craintes de Campbell étaient fondées, c'est que, le 30 juin 1770, il fut rapporté qu'un habitant de Louisbourg avait extrait 500 tonnes de houille pour son propre avantage, et les cas de ce genre paraissent avoir été assez nombreux. Une garde militaire fut chargée de surveiller les mines, et la houille qui avait été amenée à la surface fut saisie ; Campbell suggéra d'expédier cette houille à Halifax pour l'usage des troupes, ou si les frais de transport étaient jugés trop considérables, d'en disposer d'une autre manière quelconque. Il paraît clair que Campbell considérait l'existence d'un contrat comme une garantie que les houillères seraient protégées par les intéressés sans que le gouvernement fut obligé d'intervenir. Il est évident que la garde militaire était insuffisante pour surveiller et protéger les dépôts de houille, qui, comme il vient d'être dit, étaient facilement accessibles, car Legge, successeur de Campbell, attira l'attention du commodore Shuldhham, le 21 juin 1774, sur le fait qu'un commerce régulier de contrebande se faisait avec Saint-Pierre et Miquelon, les îles au large de Terre-Neuve laissées en possession des Français, qui étaient approvisionnées de houille venant du Cap-Breton,—du vin, de l'eau-de-vie et d'autres marchandises étant donnés en échange. Ce commerce, d'après le secrétaire d'Etat, ne pouvait être arrêté que par la vigilance des croiseurs, et le 27 janvier 1775, des ordres furent donnés pour empêcher qu'il ne fût expédié de houille du Cap-Breton, sauf pour l'usage des troupes à Halifax ou dans la baie de Massachusetts.

La cause du changement subséquent de politique au sujet de la protection des houillères n'est pas indiquée dans la correspondance. Le 26 avril 1776, les habitants de Halifax furent informés par le lieutenant-gouverneur qu'ils étaient libres d'extraire de la houille dans le Cap-Breton, et si l'on prit cette détermination, c'est probablement dû à ce qu'un grand nombre de soldats et de réfugiés se portèrent vers Halifax à la suite de l'évacuation de Boston. Le 8 mars 1785, le secrétaire d'Etat fit savoir à Parr, alors gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, mais sous la juridiction duquel se trouvait le Cap-Breton, que l'on pourrait continuer à approvisionner Halifax de houille, mais que ce privilège ne serait que temporaire. Pendant la durée de la guerre révolutionnaire, tout ce que l'on trouve dans les archives au sujet des houillères, c'est que des tentatives furent faites de détruire les ouvrages, et qu'un corps de militaires fut envoyé pour les défendre, consistant en compagnies indépendantes nouvellement levées, sous le commandement du capitaine Hierlihy. Informé que deux pirates se préparaient à faire une descente dans les mines, le commandant naval, le capitaine Fielding, fit dépêcher un détachement de soldats pour repousser l'attaque.

Après que la guerre fut terminée, Macarmick fit rapport (23 octobre 1787) qu'il avait expédié de la houille à Halifax, les recettes devant être appliquées à l'achat de provisions, et, le 28 du même mois, dans une dépêche au secrétaire d'Etat, il informa ce dernier qu'on ne pouvait s'attendre à retirer un revenu appréciable des mines, qui avaient été une source de fortes dépenses, et il lui proposa de les affermer. On ne trouve pas de réponse à cette dépêche dans les archives. Le 1<sup>er</sup> juillet 1789, Macarmick fit de nouveau rapport que l'exploitation des mines entraînait des frais considérables et que l'on se proposait de lester avec la houille les navires mâtés.

La correspondance ne fait pas voir si les mines furent affermées ou non, mais une dépêche officielle de Mathews, le procureur général, en date du mois de janvier 1792, montre qu'un nommé Moxley était alors en possession des houillères et que Macarmick voulait l'en déposséder. L'attention du gouvernement paraît avoir été attirée, cette année-là (1792), sur l'importance des dépôts houillers du Cap-Breton par une série d'obser-